

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **13**
Date de la convocation : **17/07/2018**

Secrétaire de séance : **Monsieur Franck HUET**

Le Vingt-trois Juillet Deux Mille Dix-Huit à Dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER, M. Jean BRILLAUD, M. Dominique LOUIS, M. Patrice GAINANT Adjoint
M. Bernard MAUZÉ, Mme Catherine HENROTTE, Mme Françoise MARTIN, Conseillers Municipaux délégués,
M. Jean HAMACHE, M. Pascal DARDILLAC, Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTTET, M. Franck HUET, M. Bernard COYRAULT formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Eric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ
Mme Stéphanie VERRIER	M. Jean BRILLAUD
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Claudine HAIE	M. Dominique LOUIS
Mme Doriane ALBERT	Mme Joëlle PELTIER

Excusées : Mme Florence DERRÉ, M. Olivier BOISSEAU, Mme Sandrine BROCHARD, M. Joël BARRAULT

Absente : Mme Sandrine DUMUIS

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 Juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉS PUBLICS

APPROBATION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, le marché pour le transport scolaire a été déclaré infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée. Deux transporteurs ont répondu à notre appel d'offres : Les Rapides du Poitou et les Transports DEMELLIER. La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre les Rapides du Poitou pour les lots 1 et 2.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 2 Juillet 2018, le marché public pour le transport scolaire avait été déclaré infructueux en raison du manque de concurrence et de la proposition qui était supérieure aux crédits alloués.

Une nouvelle consultation a été lancée et deux propositions sont arrivées en Mairie. Il s'agit de la SAS LES RAPIDES DU POITOU et de la SARL DEMELLIER TOURISME.

La Commission d'Appel d'Offres a examiné ces offres et a proposé de retenir les RAPIDES DU POITOU pour les lots 1 – Ramassage scolaire et 2 – Transports des activités scolaires (élémentaire et maternelle), de l'Accueil de Loisirs et de l'Accueil Jeunes pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Septembre 2018.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix Pour :

- ✓ Approuve cette décision d'attribuer ce marché de transport scolaire et extrascolaire à la SAS LES RAPIDES DU POITOU sise 20 Rue de la Plaine 86000 POITIERS pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Septembre 2018,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer les pièces du marché et tous documents relatifs à ce dossier.

PERSONNEL

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT EN SERVICE CIVIQUE

Madame Catherine HENROTTE rappelle qu'il était envisagé dans le programme de campagne électorale d'apporter de l'aide aux administrés pour le montage des dossiers administratifs. Il est proposé de centraliser ce nouveau service au niveau de la Médiathèque car elle est ouverte le samedi de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Aujourd'hui l'équipement informatique est installé et des personnes l'utilisent déjà pour différentes démarches avec l'aide de Monsieur COLLET. Il est proposé de confier cette mission d'information au grand public à un agent en service civique afin de lutter contre la fracture numérique et de faciliter l'appropriation et l'accès aux outils numériques pour les publics empêchés. Ce poste à 25 heures par semaine est créé pour 6 mois à compter du 1^{er} Septembre 2018.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Culture et Loisirs propose de confier une mission d'aide à l'inclusion numérique au sein de la Médiathèque. L'idée est de lutter contre la fracture numérique dans la commune, de faciliter l'appropriation et l'accès aux outils numériques pour les publics empêchés.

La durée de ce contrat est de 6 mois avec une durée hebdomadaire de 25 heures du mardi au samedi à compter du 1^{er} Septembre 2018.

Afin d'accueillir un volontaire en intermédiation avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT de la Vienne, partenaire de ce projet, il est nécessaire que la Médiathèque soit adhérente à cette structure pour un coût de 160 Euros pour une année.

Du fait de ce partenariat, la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT de la Vienne signera le contrat avec ce jeune et lui versera l'indemnité financée par l'État de 472,97 Euros net et le complément d'indemnité obligatoire de 107,66 Euros. La Ligue facturera ensuite tous les trois mois à la Mairie de LIGUGÉ le coût de ce complément d'indemnités (107,66 Euros par mois).

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix Pour :

- ✓ Approuve de confier une mission à un jeune en service civique à la Médiathèque à compter du 1^{er} Septembre 2018,
- ✓ Approuve l'adhésion de la Commune à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT de la Vienne pour un montant de 160 Euros pour une année,
- ✓ Autorise Madame le Maire à rembourser le complément d'indemnité obligatoire de 107,66 Euros par mois à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT de la Vienne,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur LOUIS propose de régulariser le partenariat entre la Commune et l'Association l'ANCRE de SAINT-BENOIT. Il propose de verser la subvention de l'année 2017. Il précise que 19 jeunes Ligugéens ont

participé aux activités proposées par l'ANCRE en 2017. La subvention était calculée en fonction du nombre de jeunes inscrits multipliée par 120 Euros. Pour 2018, une convention est en cours de rédaction.

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de régulariser le partenariat entre la Commune de LIGUGÉ et l'Association L'ANCRE de SAINT-BENOIT en versant la subvention non versée à ce jour pour l'année 2017.

19 jeunes Ligugéens étaient inscrits en 2017 pour un forfait de subvention de 120 Euros par enfant soit 2 280 Euros.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix Pour :

- ✓ Décide de régulariser ce partenariat et de verser une subvention de 2 280 Euros pour l'année 2017 à l'Association l'ANCRE de SAINT-BENOIT,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION « AQUITAINE SPORT POUR TOUS »

Monsieur LOUIS rappelle que dans le cadre du dépôt du dossier pour la reconnaissance du label « Sport Pour Tous » pour lequel la Commune de LIGUGÉ va candidater, il est nécessaire d'adhérer à l'Association « Aquitaine Sport pour Tous » pour un montant de 200 Euros pour 4 années. Le dossier sera présenté Fin Septembre 2018.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Jeunesse et Sports souhaite obtenir le label « Commune, Sport pour Tous ».

Il est nécessaire pour engager cette démarche de déposer un dossier et d'adhérer à l'association support « Aquitaine, Sport pour Tous » pour la durée du plan d'actions 2017-2020 sachant que la cotisation est de 200 Euros.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix Pour :

- ✓ Décide d'adhérer à l'Association « Aquitaine, Sport pour Tous » et de verser une cotisation de 200 Euros pour la durée du plan d'actions 2017-2020,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose aux Présidents des commissions communales de faire un point d'avancée des dossiers en cours.

Madame Françoise MARTIN informe que des animaux insolites occupent depuis peu notre Verger Insolite (un « hippozèbre » – hippopotame zébré et un lion multicolore). Une girafe doit également être installée dans les prochains jours. Madame le Maire remercie les employés municipaux et les adolescents du chantier de jeunes pour le travail de nettoyage des massifs réalisés dans ce verger. Madame le Maire a constaté la présence de campeurs sur le site de Givray. Elle précise que le règlement intérieur du Verger Insolite va donc être revu et des panneaux d'interdiction de campement seront posés.

Monsieur Dominique LOUIS rappelle que le prochain bulletin municipal paraîtra avant les vacances de la Toussaint. Les articles devront être rédigés pour la fin Août.

Le dossier « Sport pour Tous » est en cours de mise en page et celui pour le label « Ville active et sportive » est en cours de mise en forme et de relecture. Ces deux dossiers doivent être déposés pour la fin du mois de Septembre 2018.

Madame Catherine HENROTTE rappelle toutes les manifestations qui auront lieu en Novembre 2018. La Commission travaille sur la programmation 2019 sur les 200 ans de la Commune avec la mise en place d'animations dans quelques écarts.

Monsieur Jean BRILLAUD rappelle les travaux d'aménagement de la Mairie (Salle du Conseil Municipal et réaménagement des bureaux administratifs) ainsi que le changement des fenêtres. Pour ce dernier point, l'Architecte des Bâtiments de France a prescrit de refaire à l'identique la partie extension et pour l'ancienne elle souhaite redonner un style ancien avec la pose de fenêtres avec « petits bois » et supprimer les volets. Un dossier d'Appel d'Offres est donc lancé pour trouver une entreprise qui posera ces fenêtres en plusieurs tranches.

Il précise que le dossier d'accessibilité de Givray a pris un peu de retard.

Madame le Maire informe que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité pour le projet d'aménagement de la Place de la Mairie. Cet aménagement a reçu un avis favorable de ce service.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD SUITE À UN SINISTRE SUR RÉSEAUX

Madame le Maire informe qu'un riverain habitant dans le contrebas de Mirande a été victime d'inondations par écoulement des eaux usées et des eaux de pluie. Un acte en référé avait été déposé et un expert a rendu son rapport. Un protocole d'accord a été trouvé entre la Commune, la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS afin d'indemniser cette victime. Des travaux d'aménagement de busage ont été réalisés.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'écoulement des réseaux d'eaux pluviales et usées a provoqué des dégâts dans la propriété de Monsieur et Madame Paul MARTINEAU au lieu-dit les Rapiettes à LIGUGÉ.

Après examen avec les services de la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS et l'aide d'un expert, il est proposé d'indemniser Monsieur et Madame Paul MARTINEAU pour les dégâts occasionnés sur leur propriété.

Madame le Maire précise que les travaux d'aménagement et de réfection des réseaux ont été réalisés et pris en charge par la Commune de LIGUGÉ et GRAND POITIERS. Ce protocole d'accord précise également que la Commune de LIGUGÉ accepte de prendre en charge le coût de réparation de l'affaissement de l'escalier et de la terrasse des consorts MARTINEAU pour un montant de 7 406,67 Euros.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix Pour :

- ✓ Accepte de prendre en charge, sous forme d'une indemnité forfaitaire pour solde de tout compte, le coût de réparation de l'escalier et de la terrasse des Consorts MARTINEAU et de leur verser la somme de 7 406,67 Euros,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CONVENTION AVEC SOREGIES

Monsieur BRILLAUD informe que la SOREGIES propose un accompagnement pour les travaux d'économie d'énergie dans le patrimoine communal bâti avec la signature d'un certificat d'économie d'énergie (CEE).

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la Commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants,

Vu les engagements des parties en matière de transfert de CEE aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'article 6 de ladite contention,

Vu l'opportunité financière que ladite convention représente,

Madame Joëlle PELTIER ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 17 voix Pour :

- ✓ Approuve la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti,
- ✓ Autorise la signature de ladite convention par Madame le Maire,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Délibération :

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à quels ajustements financiers. En conséquence il est proposé :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| ✓ Article 2188 – Opération 1100 | - 8 424 Euros |
| ✓ Article 20422 | + 8 424 Euros |

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal avec 18 voix Pour :

- ✓ approuve cette proposition à l'unanimité.
- ✓ autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle le travail d'analyse mené par Madame BRIONNET sur l'optimisation des procédures interne. Il est proposé de définir les rôles et missions des élus et des agents dans le cadre des commissions communales. Il est donc formalisé les procédures pour toutes les commissions communales et intercommunales.

Madame le Maire informe que le rapport du Commissaire enquêteur sur l'enquête parcellaire complémentaire n°3 de la Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique est consultable pendant une année en Mairie de LIGUGÉ.

Madame le Maire donne un exemplaire de la revue de presse éditée par le Conseil Départemental autour du chemin de Saint-Martin à l'ensemble des élus.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

- ✓ **Du Conseil Départemental de la Vienne** pour le raid Saint-Martin des 22 et 23 Juin 2018,
- ✓ **De l'IME de Moulins** suite à l'accueil de plusieurs stagiaires au service technique. Madame le Maire se joint à ces remerciements,
- ✓ **De l'Association sportive POITIERS LARNAY** pour le don de coupes et médailles pour leur journée des sports du 20 Juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 10 Septembre 2018 à 20 heures.